

## Quelles langues sont disponibles ?

Outre les langues courantes du pays, les médiateurs parlent une ou plusieurs des langues suivantes :

albanais	grec	portugais
arabe	hindi	roumain
bengla	italien	russe
bosnien-croate- monténégrin-serbe	kurde	slovaque
bulgare	mancagne	somalien
chinois	néerlandais	tchèque
coréen	népalais	thaïlandais
créole du Cap-Vert	ourdu	tigri
créole de Guinée- Bissau	penjabi	tigrigna
espagnol	persan	turc
filipino	farsi	ukrainien
	polonais	vietnamien
		wolof

Pour davantage de renseignements, veuillez contacter la coordinatrice des médiations interculturelles du

*Service de la scolarisation des  
enfants étrangers du ministère  
de l'Éducation nationale, de  
l'Enfance et de la Jeunesse :*

*Elida Adrovic  
Tél. : +352 2478 5909  
Mail : [elida.adrovic@men.lu](mailto:elida.adrovic@men.lu)*



Vous pouvez effectuer votre demande à l'aide du formulaire en ligne disponible sous le lien suivant :

[https://portal.education.lu/  
secam/M%C3%A9diateurs](https://portal.education.lu/secam/M%C3%A9diateurs)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de  
la scolarisation  
des enfants étrangers

**SECAM**

# LES MÉDIATEURS INTERCULTURELS

## Quel est son rôle ?

*Vous êtes enseignant, élève, parent d'élève(s), responsable scolaire, vous faites partie du service scolaire d'une commune, du service psycho-social ou de tout autre service dans le cadre scolaire : alors vous pouvez bénéficier gratuitement des prestations d'un médiateur interculturel en introduisant une demande en ligne auprès du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.*

## Qu'est-ce qu'un médiateur interculturel ?

Le médiateur interculturel est une personne ressource assurant le rôle de passerelle entre les cultures.

Il facilite la communication et la compréhension entre les professionnels de l'éducation et les élèves ainsi que leurs parents qui ne connaissent pas une des langues du pays. Il travaille avant tout dans l'intérêt de l'enfant.

Les tâches du médiateur consistent à :

- faciliter l'accueil scolaire et rassurer l'élève lors du premier contact avec l'école ;
- fournir aux parents des informations sur le système scolaire luxembourgeois et les activités parascolaires ;
- aider à établir un bilan scolaire des élèves ;
- informer le personnel des écoles de l'enseignement fondamental et secondaire sur le système scolaire d'origine de l'élève ;
- traduire oralement ou par écrit des informations à l'intention des parents d'élèves ou de l'enseignant, notamment lors de réunions avec les parents ;
- aider à trouver des solutions en cas de désaccord ;
- travailler en partenariat et accompagner l'élève au besoin.

## Comment faire appel à un médiateur ?

Il faut obligatoirement introduire une demande en ligne. Les parents d'élèves et les élèves qui n'ont pas accès à Internet, ou qui, pour des raisons linguistiques, ne peuvent demander une médiation en ligne, ont la possibilité de contacter directement le Service de la scolarisation des enfants étrangers du ministère, ou alors de joindre un médiateur, qui se chargera de remplir le formulaire à leur place. Il existe deux types d'interventions de la part d'un médiateur : celle-ci peut être soit régulière, soit ponctuelle\*.

\* Une présence régulière consiste en la présence du médiateur en classe à intervalles constants, sur demande de l'enseignant ou d'un autre acteur scolaire. Le rythme d'intervention doit être validé par le SECAM. L'intervention ponctuelle est une intervention occasionnelle.

## Quand peut-on faire appel à un médiateur ?

Les cas suivants peuvent motiver une demande :

- aide au premier accueil en classe ;
- conseil de classe et/ou conseil de discipline ;
- entretien avec l'élève, entretien avec les parents ;
- entretien téléphonique ;
- excursion scolaire ;
- inscription scolaire ;
- observation de la langue première (uniquement avec le logopède) ;
- permanence ;
- réunion d'information pour parents ;
- réunion avec la commission d'inclusion ;
- tests d'orientation au sein de la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) ;
- traduction de documents scolaires.

